

CONVENTION DE SERVITUDES

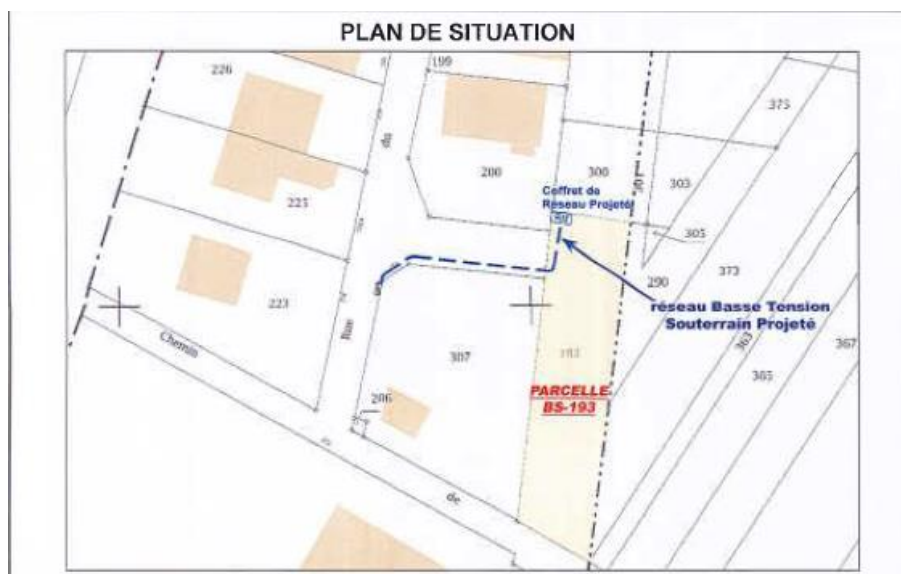
Entre ENEDIS et la Communauté de communes du Grand Chambord

Le projet de convention transmis par ENEDIS reprend les points suivants :

Parcelle de terrain BS n°193 située rue de Champ Chardon sur la commune de Mont-près-Chambord ;

En vue de la réalisation des travaux de raccordement sur le terrain voisin (entreprise CIRCET), la CCGC en tant que propriétaire du terrain concède à ENEDIS les droits suivants :

- L'utilisation d'une bande de 0,40 m de large et de 0,80 m de profondeur en vue du passage d'une canalisation souterraine d'environ 15 m de longueur et de ses accessoires ainsi que la pose d'un coffret en saillie ;
- L'établissement si besoin de bornes de repérage ;
- La pose d'un ou plusieurs coffrets en saillie ou encastré avec pose d'un câble en tranchée et/ou façade ;
- Travaux d'espaces verts pouvant entraver la pose ou le fonctionnement des installations ;
- Redevance d'occupation fixée à 20 € (indemnité unique).



- Droit de passage et d'utilisation
- Droit d'accès : libre accès à ENEDIS, à ses agents ou partenaires, 24h/24 et 7j/7.

